



LA LETTRE DE XVI^e DEMAIN

N° 51 OCTOBRE 1989

ISSN 029117 CCP 74.44.41 P

XVI^e DEMAIN est très triste.

Un Ami nous a quitté : Roger Segretain faisait partie du Bureau de notre Association depuis plus de 10 ans.

Il nous avait rejoint après une vie militaire, puis professionnelle diverse et bien remplie.

Il nous apportait sa générosité, sa compétence, sa disponibilité, sa rigueur.

Ceux qui assistaient à notre Assemblée Générale, en Juin dernier ont pu apprécier toutes ces qualités et son humour lorsqu'il a présenté si brillamment notre budget : il le rendait si vivant qu'on oubliait qu'il était bien modeste.

Et, nous aimions que notre Ami sache, avec une grande rigueur, calmer des emballements qui nous entraînaient parfois hors de chemins bien sûrs.

Sa Famille savait notre grande affection.

Nous lui redisons notre peine, notre sincère amitié.

UNE COMMISSION NOUVELLE

La Préfecture de Paris nous invite à participer à une Commission sur l'environnement de l'Héliport d'Issy les Moulineaux : suite probable à nos nombreuses correspondances et notre intervention au C.I.C.A,

Plusieurs de ces commissions existent déjà en Région Parisienne. Elles ne semblent pas, malgré leur compétence, la technicité des participants, l'intérêt soutenu des riverains, l'influence des Elus, être parvenu à des résultats sensibles.

Et nous aurions souhaité que quelques adhérents de XVI^e Demain, riverains de l'Héliport, plus concernés, plus informés y représentent notre

**Association pour l'aménagement et l'animation du XVI^e Arrondissement (agrée le 18.3.78)
Responsable de la publication Simonne PAREZ ; 4, place de Mexico, 75116 Paris**

Association. Nos appels sont restés sans réponse.

Alors, "plein de doute et de mélancolie" nous avons accepté cette invitation. Mais si une intervention sur cet important problème de bruit vous touche, n'hésitez pas à nous proposer votre candidature. Merci.

ERMONT-INVALIDES : L'anniversaire

Notre Lettre de décembre dernier, en saluant l'inauguration d'Ermont-Invalides R.E.R. CI C3, esquissait sous le titre Nora.. Gota.. un mode d'emploi de cette transversale Nord Ouest, si-prometteuse pour la Murette, Dauphine et tout Paris.

L'héroïne d'Ibsen et la rivière suédoise sont maintenant familiers, rejoints matin et soir par "NATH" venu de Brétigny pour croiser Mona, Romi, Bali à Boulainvilliers.

Un an d'expérience a effacé réticences et terreur de 1979... vous vous souvenez de notre séance d'information le 13.II.79 et de l'étonnement de l'Ingénieur Général Charles devant une telle hostilité.

10 ans après, avec l'achèvement de la couverture dans le I6° et sa mise en valeur par M.Arretche, l'heureuse insertion urbaine du bâti et l'efficacité du service offert par la nouvelle ligne ne font plus aucun doute.

Et les visiteurs étrangers disent combien ils apprécient la qualité et le confort du matériel roulant, la belle tenue des stations... non sans quelque perplexité devant la faune marine ornant les murs de "Foch" ancienne gare des arrivées royales.

Le Bois de Boulogne est là, et 8 minutes suffisent pour amener à Champs de Mars, et de la Tour Eiffel à Notre Dame par Orsay (Le Louvre) et les Invalides : beau programme touristique sans complication.

Pourtant, si les accès RER sont bien repérables, (sauf rue Singer) les hésitations ne sont pas rares dès l'entrée, en raison d'une signalisation bien trop discrète, souvent reprochée aux Concepteurs, réduction au minimum des placards et affichages indicatifs de station de bon style mais trop réduits et mal repérables au dessus des quais.

Au passage vers chaque quai, la liste des arrêts desservis se réduit à un schéma sur planche de 90x30 - lettres de 7 mm, bien moins lisible que celles du métro.

Et sur les quais, il faudra faire une centaine de pas pour déchiffrer les affichages électromagnétiques qui annoncent les rames et leur destination.

Même exercice pour trouver le plan de Paris, celui de la Région, la grille des stations si vous n'entrez pas du côté le plus fréquenté. La gare la mieux pourvue "Neuilly Porte Maillot" n'offre que 3 exemplaires de chaque information.

Pas d'hésitation pour l'attente des trains longs, mais pour le train court, l'indication "4 V" reste énigmatique... Les habitués attendent en bonne place, mais d'autres devront souvent leur embarquement à la patience du conducteur et à leurs dons pour la course.

Si les acteurs de ce spectacle à "la Tati" deviennent moins nombreux, les retardataires boitillants ou chargés d'enfants sont toujours là, et l'absence de marquage au sol du quai toujours étonnante.

Mais tout s'oublie quand, confortablement installé près d'une fenêtre du "Bali" on traverse lentement la Seine à Passy, avant de longer la Vallée de l'Orge, à la vitesse d'un "trans-Europe".

On apprécie alors la technique supérieure, la sécurité, l'exactitude : Le vieil "Autauil St Lazare" est bien oublié.

PARIS, A LA CAMPAGNE

*Vos enfants, des amis viennent vous voir et découvrir Paris...
Votre appartement est trop petit.....*

Un hébergement original et amusant existe depuis quelques mois : les mobiles homes du Camping, clos et surveillé, du Bois de Boulogne. Ils sont meublés et peuvent recevoir 6 personnes. Une navette relie le camping à la station de métro Porte Maillot jusqu'à 1 heure du matin.

N'est-ce pas là une formule agréable : visiter Paris, dormir au bord de Seine, sans problème de stationnement ou de circulation. Votre auto restera sous les ombrages du Camping.....

LE LASER

On parle beaucoup de ce projet bien ficelé, bien médiatisé...

Et l'on évoque même un référendum sur le sujet ... Quel exemple de démocratie directe à Paris (.. et en Ile de France ?)

Facile de dire "Je suis pour". Près de 60 % des parisiens l'auraient assuré, selon une récente enquête du Point.

Mais combien connaissent réellement le projet ?

Combien trouvent vraiment crédibles les "réponses" données dans de luxueux dossiers à leurs interrogations : pollutions, nouvelles circulations induites, coût, etc..

Qui croit à ces créations d'espaces recensés à l'hectare près puisque "le stationnement dans Paris diminuera"...

Vous sentez vous réellement informés ? Vous sentez vous capables de répondre ?

Une séance du Conseil de Paris, le 10 Octobre a fait heureusement le point sur le problème bien plus complexe du stationnement, de la circulation à Paris.

Et le Maire de Paris précise que Laser, Météor, Météole, beaux projets techniquement au point sont d'une réalisation tout à fait prématurée.

4

Ils exigent qu'une réelle concertation ait eu lieu entre Etat Région, Département, que le schéma directeur d'Ile de France soit révisé, qu'un plan régional des transports soit étudié, que des initiatives législatives évitent l'émiettement des responsabilités.... Et il paraît, enfin, qu'il soit moins question de favoriser les automobilistes que de les dissuader de prendre leurs autos.

Il faudra pour cela donner une priorité aux transports en commun : infrastructures nouvelles, plans de circulation, couloirs réservés balisés..

Autres pistes : interdiction du stationnement sur les grands axes,
accroissement du prix et du nombre des places de stationnement payant (10 à 15.000 de plus par an)
augmentation du nombre des taxis
doublement du périphérique Sud et Est, en sous sol
régulation électronique des feux tricolores généralisée
interdiction totale du stationnement des cars de tourisme sur la voie publique; en 1992 le parc de stationnement du Grand Louvre terminé leur sera offert et les touristes piétons découvriront les charmes de la voie fluviale Louvre Cité et du funiculaire de Montmartre.
stationnement abusif des poids lourds réprimé et enlèvement appliqué
au-delà d'un certain tonnage, l'entrée à Paris sera interdite.

Le P.O.S. sera appliqué plus strictement quand il exige la création de parkings : pas de permis de construire sans construction de garages : finies les dérogations "tarifées"

Et en accord avec la Préfecture de Police : réglementation et verbalisation plus strictes et sévérité accrue (conduite "alcoolisée", excès de vitesse, feux rouges grillés, stationnement en double file, stationnement dans les couloirs réservés.)

Un Comité des Sages, une Commission de retrait du permis de conduire seront mises en place.

Et un référendum est effectivement envisagé, même si l'échéance en paraît lointaine : lorsque toutes les informations seront disponibles.

Déclarations courageuses. Les Parisiens, les Associations espèrent que ce ne seront pas là déclarations pieuses.

LES MUPI-SENIOR ?

Ce sont les grands panneaux Decaux d'information. Ils se multiplient dans Paris. Il semble, heureusement, que notre arrondissement ne soit pas le plus gâté.

Nous n'en possédons que 11 sur 300. Mais 4 nouveaux arrivent.

L'un devait être posé Place Tattegrain. M. ELBEL s'y est opposé avec une grande vigueur souhaitant protéger le style de cette place et ce d'autant que la petite gare Flandrin a pu être sauvée, donnant une harmonie et un charme certain à cet ensemble style 19°.

La passion de notre Elu semble avoir eu gain de cause.

Le R.M.I. et le XVI°

Contrairement à une idée très répandue, la misère n'est pas absente de notre arrondissement : celle que l'on cotoie dans nos rues n'est que la partie visible de l'iceberg. Les renseignements obligeamment fournis par la Direction du Bureau d'Aide Sociale de la Mairie du 16° permettent de se faire une idée de cette situation.

R.M.I (Revenu minimum d'insertion) : Bref historique

Le 12.12.88, l'Assemblée Nationale vote à la quasi unanimité la Loi relative au R.M.I, suivie de 7 décrets fixant les conditions d'attribution, le montant de l'allocation prévue (actuellement 2.000 frs/mois majorée de 1.000 frs pour la 2° personne au foyer et de 600 frs pour la 3° et les suivantes, sommes desquelles on déduit les autres revenus) D'autres décrets précisent la composition des commissions locales et départementales d'insertion (pour le 16° : 18 rue Viala. Elle regroupe 10 arrondissements parisiens) et fixent les conditions d'agrément des associations et organismes à but non lucratif auprès desquelles les demandes peuvent être déposées. Enfin, ce n'est que le 9 Mars qu'une circulaire indique le contenu du dispositif d'insertion, ce qui a créé beaucoup de difficultés pour instruire les dossiers et mettre en place des projets d'insertion.

La situation dans le 16°, après 8 mois de fonctionnement :

au 1.9.89	2382 personnes se sont présentées
	979 dossiers ont été remis aux intéressés
	728 ont été remplis par eux et transmis
à la Caisse d'Alloc.Famil. (organisme payeur) pour décision du préfet	634 notifications dont 470 accords

et 164 refus.

Ce nombre correspond à 30/10.000 habitants - le pourcentage moyen à Paris se situant à 63 (pour la France 55 en moyenne)

Le chiffre du 16° relativement faible s'explique par le fait que l'arrondissement ne reçoit pas les S.D.F. (sans domicile fixe) inscrits directement à la DDASS ~~ou~~ d'autres organismes agréés. Il n'y en a pas dans le 16°

Outre l'allocation, le versement du RMI permet au bénéficiaire de percevoir l'allocation de logement social, d'être couvert au titre de l'assurance maladie maternité, de toucher des prestations familiales (celles-ci venant en déduction de l'allocation RMI)

Le RMI comporte un objectif d'insertion - son renouvellement est lié à la mise en route d'un processus d'insertion :

- aide à retrouver l'autonomie sociale, à mieux assumer la vie familiale et professionnelle, à se rendre utile dans leur environnement
- lutte contre l'illétrisme, stages pour acquérir ou améliorer une qualification professionnelle
- activités ou emplois dans des administrations, des associations, des entreprises.

Cette mise en place, ce suivi s'avèrent difficiles. Néanmoins pour le 16°, au 1.9.89, 97 contrats étaient en route.

Le réalisme oblige pourtant à dire que pour un pourcentage non négligeable (marginiaux, invalides) la réinsertion sociale est presque impossible.

Le profil type du demandeur dans l'arrondissement s'éloigne peu de celui du demandeur parisien :

environ : 60 % d'hommes
40 % de femmes (la moitié avec enfant/s)

- 70 % de français
- 30 % d'étrangers (en règle)
- 50 % sont des isolés
- 50 % ont moins de 35 ans
- 20 % n'ont aucune couverture sociale (6 % dans le I6^m)

et pour le logement : 45 % sont locataires
 50 % sont hébergés gratuitement (amis, famille, collectivités)
 5 % sont sans domicile fixe

En ce qui concerne le niveau culturel, il faut noter qu'environ 25 % ont le Bac et plus, et que l'on compte environ 6 % d'illétrés.

Il est intéressant d'ajouter :

- qu'au terme du 1^o semestre 89, le nombre des demandeurs de RMI s'élève à environ 400.000 pour la France métropolitaine et que le coût de cette allocation est estimée à 0,1 % du P.I.B.

- qu'un sondage récent fait ressortir que 84 % des français jugent qu'un effort de solidarité est normal et sont d'accord sur le principe d'une allocation type R.M.I.

UN PEU D'HISTOIRE.....

Dans tout le quartier de la Muette, rien de plus discret que la rue Claude Chahu, un coude insignifiant branché I6 rue de Passy, en son début, non loin de l'ancienne barrière des Fermiers Généraux.

Rien de moins parlant que l'émail des plaques municipales : est-ce un compagnon de François Villon ? un peintre du Romantisme ? un F.F.I. malchanceux ? ou platement un propriétaire ?

Bonne réponse : descendant de Jean Chahut, anobli en 1395, saluons Claude, le fondateur de la paroisse de Passy et le Seigneur des lieux

Né à Paris en 1600, il est nommé en 1637, trésorier du Roi à 72.000 livres l'an, ce qui lui permet d'épouser l'année suivante les 20 ans de Christine de Hourées, parisienne de la rue St Honoré.

Ils seront "communs en bien, selon la coutume de Paris" et prendront pied à Paris en 1653 en achetant la propriété qui, dans 100 ans, sera celle de Madame de Lamballe.

5 ans plus tard, pour 2.000 livres de rentes versées au Vicomte d'Argenlieu, Chahu sera maître de 33 arpents (13 hectares) de la "terre et seigneurie de Passy" descendant le coteau jusqu'à la rivière Seine avec droit de bac.

Nous devons ces précisions à notre accueillante Société Historique d'Auteuil et de Passy et surtout à l'excellente "Histoire de l'Eglise N.Dame de Grâce de Passy" de M. Jean Arvengas où se révèle l'exceptionnelle personnalité de la Dame de ces lieux.

Elle règne désormais avec Claude sur ce domaine de soleil et de riches vendanges (six cent muids - II.III hl - en 1682).

La maison seigneuriale est réparée, agrandie, pourvue d'un moulin à vent. On y mène grand train comme en témoigne le Journal des dépenses de l'élégante Dame de Passy -1660/1683) conservé heureusement dans les archives de l'Hôtel Dieu.

Les galons pour les laquais y avoisinent avec la glace de Venise pour le carrosse, la tapisserie des Flandres, la toile pour habiller les pauvres....

En 1669 apparaissent 114 livres au barbier pour des saignées, elles ne sauveront pas C.Chahu qui multiplie les largesses testamentaires à l'Hôtel Dieu, à sa nouvelle Eglise N. Dame de Grâce et "aux pauvres de Passy et non d'Auteuil".

L'année suivante, il mourra sans avoir obtenu l'autonomie de la paroisse naissante. En 1666, en effet, fort de l'appui d'une population croissante, lasse des messes d'hiver à Auteuil ou Chaillot, le ménage seigneurial a obtenu de l'Archevêché une autorisation de construire une église succursale d'Auteuil. Mais, le Curé d'Auteuil restreint à tout propos l'activité de sa "succursale" ouvrant avec le chapitre de St Germain d'Auxerre une série de procédures digne des Plaideurs de Racine, joués la même année.

La Digne Dame de Passy fait déplacer un notaire-tabellion trop passif, et lutte, pied à pied, jusqu'au Concordat de 1672 qui précise " Tous les droits honorifiques appartiendront à la dite Dame Chahu et à ses successeurs Seigneurs de Passy, comme seule fondatrice de ladite cure ". Christine nommera, en effet, les trois premiers Curés, conclura un accord avec les Barnabites, indemnisera Auteuil par une rente de 75 livres et dégagera les habitants de leur promesse de 150 livres annuelles pour l'entretien de l'Eglise.

La décoration de N.Dame de Grâce est poursuivie, la Marraine de la paroisse ajoute une chapelle, donne une maison pour servir d'école et un terrain de "12 perches" pour le cimetière (1681).

Son testament a déjà réservé à la paroisse les tapis et tentures de sa maison, six cent livres pour les pauvres et 2.400 au Seigneur pour les malades.

Ses largesses n'oublient pas Paris : fondations pour doter les jeunes filles méritantes, délivrer les prisonniers; héberger les vieillards.....

Légataire universel, l'Hôtel Dieu y veillera. En 1685, il vendra le fief et seigneurie de Passy à M. de La Briffe pour 60.000 livres.

Christine est alors morte depuis 2 ans à Passy qui lui fait hommage d'un service solennel avant qu'elle rejoigne au Couvent des Jacobins, Claude, son mari, le vrai Seigneur de Passy.

LE CENTRE MESNIL SAINT DIDIER

Il fonctionne bien, à la grande satisfaction de ses premiers utilisateurs.

Gym-cerveau, conférence sur un livre par son auteur, cours d'encadrement, rencontres musicales ou amicales, Ikébana, bien d'autres activités s'y déroulent au cours de la semaine.

Il reste encore des plages de temps libre....

N'hésitez pas à venir y organiser, à votre tour, des rencontres avec les membres de vos associations.

La Maison est belle, accueillante, et elle vous attend.

(Permanence d'accueil, de 14 à 17 heures 30 tous les jours, sauf Samedi et dimanche, assurée par des bénévoles amis.)

Les Associations communiquent

L'A.P.E.I. - section 16° et 8° de Paris est désormais présidée par M. Jacques de TURGIS, 94 avenue Mozart - 75.016, tel. 45.25.44.57, Madame LARGIER qui a animé longtemps cette association ayant donné sa démission. Toutes les activités et services de la Section continuent comme par le passé.

SOLIDARITE LOGEMENT : continue, dans le XVI° de loger les personnes peu fortunées qui travaillent.

Cette association assure des garanties intéressantes aux propriétaires de chambre, studio, appartement inoccupés.

Elle tient une permanence le mercredi de 10 à 12 heures, dans les bureaux du CLIS. (45.04.02.86

CHRETIENS ET JUIFS DE FRANCE : Lundi 6 Novembre 1989, à 20 heures 45, dans la Salle Paroissiale, 64 Avenue Théophile Gautier, conférence du Père Michel de GOEDT : "le Carmel d'Auschwitz : les vraies questions demeurent".

LA POSTE COMMUNIQUE

Depuis le 1° Octobre 1989; le relevage du courrier ne sera plus assuré le dimanche dans les boites aux lettres implantées dans l'arrondissement.

Seul le courrier déposé dans les boites aux lettres des bureaux de Poste, avant l'heure limite signalée, sera collecté et expédié.